

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

**AVIS PUBLIC  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LAVOIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LADITE MUNICIPALITÉ :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion, à sa séance ordinaire du 13 avril 2026, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 481  
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Une copie du règlement numéro 481 est disponible sur demande pour consultation au bureau de la municipalité au 306, chemin Cartier nord à Saint-Hilarion ou sur le site internet de la municipalité.

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la publication.

**DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 8<sup>e</sup> JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).**



**NATHALIE LAVOIE,**  
Directrice générale et greffière-trésorière.